

16.12.2005 - 09:15 Uhr

Rapport social 2004 pour le canton de Zurich Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale continue d'augmenter

(ots) - Rapport social 2004 pour le canton de Zurich

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale continue d'augmenter

En 2004, des prestations d'aide sociale ont été accordées à 3,8% de la population dans le canton de Zurich. Le taux de bénéficiaires de l'aide sociale a progressé de 0,6 point par rapport à 2003. Ce taux atteint 5% pour les jeunes adultes, qui courent ainsi un risque supérieur à la moyenne de dépendre de l'aide sociale. Autres faits marquants: un cinquième des personnes déposant une demande de prestations de l'aide sociale sont des actifs occupés et les besoins de l'aide sociale sont beaucoup plus élevés dans les deux grandes villes du canton, à savoir Zurich et Winterthur. Tels sont les résultats du dernier rapport social du canton de Zurich, qui s'appuie sur la statistique de l'aide sociale établie pour ce canton par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le rapport social 2004 rend compte de l'ensemble des prestations et des sources de financement de la sécurité sociale. Il décrit de manière détaillée, outre les prestations de l'aide sociale, les autres prestations octroyées sous condition de ressources (prestations complémentaires à LAVS/AI, avances sur pensions alimentaires, allocations de maternité). Il comporte pour la première fois des exploitations selon les types de densités spatiales Ville agglomération commune rurale et un chapitre sur la situation professionnelle avec une évaluation spéciale du modèle incitatif introduit en ville de Zurich. De plus, un nouveau chapitre est consacré au thème des jeunes adultes dépendant de l'aide sociale. Le coût des prestations de l'aide sociale augmente En 2004, des prestations liées au besoin ont été accordées à près de 100'000 personnes dans le canton de Zurich. Les dépenses et le nombre de cas traités augmentent fortement depuis 1990. En 2004, le canton de Zurich a consacré 877 millions de francs aux prestations liées au besoin (sans les aides accordées par les communes), dont 341 millions à l'aide sociale. De grandes différences entre villes, agglomérations et communes rurales Le taux de bénéficiaires de l'aide sociale d'une commune dépend fortement du type et de la taille de cette dernière. Ce taux atteint 5,7% dans les villes, 2,8% dans les communes des agglomérations et 1% seulement dans les communes rurales. Les enfants et les adolescents habitant dans les villes vivent particulièrement souvent dans des familles recevant une aide sociale. Leur taux de bénéficiaires de l'aide sociale se monte à 10,6%. Si l'on considère la moyenne des ménages soutenus par l'aide sociale, celle-ci contribue aux trois quarts du budget familial. Près de la moitié des bénéficiaires (51%) dépendent entièrement de l'aide sociale. Les ménages se trouvant dans ce cas ne disposent pas d'un revenu d'une activité lucrative et n'ont pas droit à des prestations des assurances sociales ou à d'autres prestations liées au besoin. La part de ces bénéficiaires atteint 57% dans les villes et 42% dans le reste du canton. A l'inverse, les communes rurales comptent 20% de bénéficiaires de l'aide sociale pour qui celle-ci couvre moins d'un quart des besoins vitaux. La part correspondante atteint 16% dans les agglomérations et 11% seulement dans les villes. Les ménages d'une personne et les familles monoparentales particulièrement touchés Le risque d'avoir

besoin de laide sociale dépend fortement de la situation familiale et des conditions de logement. Les ménages d'une personne et les familles monoparentales sont particulièrement exposés. En revanche, le nombre des personnes mariées ou veuves qui recourent à laide sociale est nettement inférieur à la moyenne. L'absence ou le manque de qualifications professionnelles augmente le risque de dépendre de laide sociale : le manque de qualifications professionnelles étant plus fréquent chez les étrangers, ces derniers sont surreprésentés parmi les bénéficiaires de l'aide sociale. Les jeunes adultes vivant dans les centres sont toujours plus nombreux à dépendre de laide sociale. Les personnes de 18 à 24 ans sont particulièrement affectées par la situation morose sur le marché du travail. Depuis deux ans, on observe dans ce groupe d'âges une progression supérieure à la moyenne du nombre de cas de laide sociale. Le taux de bénéficiaires de laide sociale en moyenne cantonale se situe à 5% pour ce groupe d'âges. Les personnes concernées habitent principalement dans les villes et sont le plus souvent des femmes. Environ la moitié de ces personnes n'ont pas achevé de formation professionnelle et ne sont pas non plus en train de suivre une formation. Chômage : principale cause de problèmes. La détérioration de la situation sur le marché du travail, la réduction de la durée du droit aux indemnités de chômage (AC) et l'augmentation de la durée minimale de cotisation donnant droit aux prestations de l'AC ont eu pour effet d'accroître le nombre de personnes devant solliciter une aide sociale. Le chômage est mis en cause dans un peu plus de deux tiers des cas. Modèle incitatif de la ville de Zurich pour les bénéficiaires de l'aide sociale en âge de travailler. L'évaluation spéciale du modèle incitatif introduit en ville de Zurich montre que les hommes et les personnes divorcées sont surreprésentés dans les programmes d'intégration sociaux et professionnels. Une contre-prestation est convenue dans le cadre de l'intégration professionnelle et sociale avec 27% des personnes soutenues en âge de travailler; 11% obtiennent une franchise sur le revenu comme incitation financière à exercer une activité professionnelle. Les personnes très âgées sont souvent tributaires de prestations complémentaires à l'AVS. Les prestations complémentaires à l'AVS sont importantes pour préserver les conditions d'existence des rentiers. En décembre 2004, 22'000 personnes touchaient des prestations complémentaires à l'AVS. Elles sont 3,8% de plus que l'année précédente et représentent 11% des personnes de 65 ans et plus. Grâce aux prestations complémentaires, ce groupe d'âges dans le canton de Zurich ne compte que très peu de personnes recevant une aide sociale. Les rentiers AVS ayant un bas revenu vivent souvent dans des villes : le taux de bénéficiaires est plus élevé de près de 4,3 points en ville de Zurich par rapport à l'ensemble du canton et il est aussi bien supérieur à Winterthur que dans le reste du canton. Le taux des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS augmente nettement avec l'âge. 28,5% des personnes de plus de 90 ans ont besoin de prestations complémentaires, les femmes plus fréquemment que les hommes. De nombreuses retraitées âgées n'ont pas de deuxième pilier. A cela s'ajoute le fait qu'elles nécessitent souvent des soins coûteux. Les prestations complémentaires à l'AVS sont versées près de 3,5 fois plus souvent à des personnes habitant dans un home qu'à des personnes vivant dans leur propre ménage. Stagnation du nombre de personnes touchant une avance sur pensions alimentaires et des allocations de maternité. 5160 ménages totalisant 7030 enfants touchent une avance sur pensions alimentaires dans le canton de Zurich. 1112 ménages comptant 3340 personnes au total reçoivent des allocations de maternité. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à un an auparavant. Le nombre d'allocations pour enfants et d'allocations familiales versées par la ville de Winterthur dépasse la moyenne. Prestations et financement de la sécurité sociale dans

le canton de Zurich La majeure partie des prestations de la sécurité sociale versées le sont sous forme de prestations d'assurance. Dans le canton de Zurich, les prestations en espèces ont atteint en 2003 4,5 milliards de francs pour l'AVS, 0,78 milliard pour l'AI et un peu plus de 1 milliard pour l'AC. Les prestations en nature de l'assurance-maladie obligatoire (AOS) se sont élevées à 2,6 milliards de francs et celles de l'AI à 0,25 milliard. 1,6 milliard de francs ont été versés sous la forme de subventions (dont 1,3 pour le financement des hôpitaux), et 1,25 milliard au titre de prestations sous condition de ressources (essentiellement prestations complémentaires à l'AVS/AI et aide sociale). Le canton et les communes ont consacré en 2003 près de 3,5 milliards de francs à la sécurité sociale. 48% de cette somme a pris la forme de subventions, 31% ont été versés pour les prestations sous condition de ressources et 21% ont servi au financement de l'AVS, de l'AI et de l'AOS (réduction de primes).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

Service de presse

La statistique suisse de l'aide sociale Les données utilisées pour le rapport social du canton de Zurich sont collectées depuis 2001 dans le cadre de la statistique suisse de l'aide sociale. Un échantillon stratifié de 87 communes a été sélectionné parmi les 171 communes du canton. Les relevés portent sur l'ensemble des dossiers d'aide sociale des communes de l'échantillon et les caractères considérés sont les mêmes partout. Les résultats sont extrapolés, à l'aide d'un système de pondération, à l'ensemble du canton. Des prestations sous condition de ressources en amont de l'aide sociale sont aussi prises en compte dans la statistique. Il s'agit des prestations suivantes pour le canton de Zurich : - prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (prestations complémentaires de la Confédération, allocations cantonales, aides communales) ; - avances sur pensions alimentaires ; - allocations de maternité. Les données sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI ne se réfèrent qu'au mois de décembre. Celles qui concernent les autres prestations portent sur toute l'année 2004. En d'autres termes, sont considérés ici tous les cas pour lesquels des prestations en espèces ont été versées en 2004. Certaines exploitations sont ventilées selon les types d'entités spatiales Villes, Agglomérations et Communes rurales ainsi que selon la somme (total) de ces types d'entités. Le recensement de la population de l'an 2000 forme la base des unités géographiques utilisées. Sont considérées comme des villes les noyaux des agglomérations et les villes isolées. Par agglomération, on entend les communes qui se trouvent dans la couronne d'agglomération d'une ville. Les communes rurales sont celles qui ne sont ni une ville ni une commune située dans la couronne d'agglomération d'une ville. Le taux de bénéficiaires de l'aide sociale est un indicateur essentiel de la statistique de l'aide sociale. Ce taux indique le pourcentage d'une population qui bénéficie de prestations de l'aide sociale. L'ensemble considéré peut être la population totale ou un sous-groupe défini selon des critères sociodémographiques. Ce taux est un indicateur du risque de dépendre de prestations de l'aide sociale et du risque de pauvreté. La nouvelle statistique de l'aide sociale offre une base solide et fiable pour observer l'évolution des problèmes sociaux et des prestations de l'aide sociale.

Renseignements: Verena Gerber, Responsable de la statistique de l'aide sociale pour le canton de Zurich et la Suisse orientale, tél. : 044 225 12 24 Robert Fluder, OFS, section Sécurité sociale, tél. : 032 713 65 78 Tom Priester, OFS, section Sécurité sociale, tél. : 032 713 64 75 Nouvelles parutions: Sozialbericht Kanton Zürich 2004,

n° de commande : 542-0400. Prix : 30.--

Service de presse OFS, tél. : 032 713 60 13; fax : 032 713 63 46

Commandes de publications : tél. : 032 713 60 60, fax : 032 713 60 61, e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch/>

Abonnement aux communiqués de presse par e-mail sous : <http://www.news-stat.admin.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000114/100501936> abgerufen werden.